



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2021/06

**Concernant la fixation d'un plafond en matière d'emprunts et de cautionnement
pour la législature 2021-2026**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La commission de gestion-finances (CoGeFi) s'est réunie le mardi 7 décembre dernier en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Eric Cottens, Christian Duvoisin, Daniel Hess et Peter Schwegler.

Elle remercie Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic et Madame Armelle Fardel, boursière, pour leur participation à cette séance.

La Commission a reçu le texte du préavis, les projections financières et comptables pour la période 2021-2026, celles de la législature précédente à titre de comparaison, une note détaillée y relative ainsi que le plan d'investissement de la commune de Giez pour la période 2021-2026. Nous avons examiné ces documents et fait part de quelques questions, auxquelles Monsieur Milliet a répondu à notre entière satisfaction. Les hypothèses formulées sont documentées et défendues de manière cohérente.

Lors de notre séance commune, nous avons également échangé plus largement sur l'évolution des structures régionales/intercommunales, entre autres dans le domaine scolaire/para-scolaire, les infrastructures de traitement des eaux usées, et leur potentiel impact sur les finances communales.

La CoGeFi, à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

Article 1

Plafond d'endettement (brut)

CHF 6'500'000,-

Article 1bis

D'autoriser la Municipalité de se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la commune.

Article 2

Plafond pour cautionnements et autres formes de garanties CHF 3'000'000,-

Fait à Giez, le 7 décembre 2021

Le rapporteur



Daniel Hess